

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-641

présenté par

M. Jenft, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Lechon, M. Tesson, Mme Rimbart, M. Tonussi, Mme Colombier, Mme Florence Goulet, M. Limongi, M. Sabatou, M. Gonzalez, Mme Martinez, M. Monnier, M. Jacobelli, M. Guibert, Mme Ménaché, Mme Dogor-Such, M. Lottiaux, M. Gery, Mme Blanc, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Blairy, M. Chenu, M. Christian Girard, Mme Joubert, M. Dufosset, Mme Bordes, M. de Lépinau, M. Schreck, Mme Pollet, Mme Hamelet, M. Evrard, M. Weber, M. Florquin, Mme Diaz, Mme Lorho, M. Odoul, M. Ballard, M. Boulogne, M. Guitton, Mme Ranc, M. Ménagé, Mme Grangier, Mme Bouquin, Mme Joncour, M. Dessigny, Mme Roy, M. Patrice Martin, Mme Galzy, Mme Mélin, Mme Lechanteux, M. Dutremble, M. Rambaud, M. Lioret, M. Humbert, M. Jolly, M. Allisio, M. Taverne, M. Salmon, Mme Griseti, M. Rancoule, M. Gabarron, M. Fouquart, M. Baubry, M. Bernhardt, M. Rivière, M. Chavent et M. Meurin

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	1	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	1
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour les besoins de la recevabilité financière, le présent amendement prévoit d'abonder en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, à hauteur d'un euro symbolique, le titre 5 de la sous-action 1 de l'action 5 « Exercice des missions militaire » du programme 152 « Gendarmerie nationale » ; et de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement le titre 5 de l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » du programme 161 « Sécurité civile ». En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever la compensation.

Lors de son audition en commission de la Défense et des Forces Armées le 15 octobre 2025, le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale a alerté sur l'état du parc hélicoptère de la Gendarmerie.

En effet, il fait état de la perte de 10 hélicoptères Écureuils et a exprimé le besoin d'acquérir 22 Hélicoptères EC-145D3 d'ici 2026. Sans cela, de nombreuses missions devront être abandonnées faute d'équipement (que ce soit des missions de sécurité, de police judiciaire et de secours en montagne).

Cependant, un hélicoptère EC-145D3 coûte entre 8 et 12 millions d'euros suivant les éventuelles taxes et options, en moyenne on doit compter 10 millions d'euros. Pour couvrir l'achat de 22 hélicoptères EC-145D3 il nous faudrait disposer d'une somme de 220 000 000 d'euros.

Cette dernière ne peut décemment être ponctionnée sur les budgets de la Police nationale, de la Sécurité et éducation routière ou bien sur celui de la Sécurité civile. Ces programmes sont d'une importance capitale pour la sécurité de nos concitoyens.

Il est donc inenvisageable pour le Rassemblement National de priver les forces de l'ordre d'une part si importante de leur budget. Néanmoins, nous rappelons au Gouvernement qu'il est impératif

d'allouer les moyens nécessaires à la Gendarmerie. Sans quoi, ses capacités d'actions seront entravées et notre sécurité en péril.